

Parc national de forêts

Orientation 18. Valoriser et s'approprier les patrimoines

Le territoire du Parc national dispose d'un riche potentiel en termes de cadre de vie et de patrimoines naturel, culturel et paysager. Ces atouts sont peu connus et peu mis en valeur. Outre l'enjeu de préserver ces richesses, l'attractivité du Parc et le maintien et le développement d'activités récréatives et touristiques reposent sur leur valorisation. Ils permettent l'appropriation du Parc national par les habitants et par les visiteurs et la construction d'une nouvelle image identitaire.

La création du Parc national permet d'inscrire le territoire dans un réseau national et mondial de lieux d'exception, avec la responsabilité d'encourager les comportements respectueux de l'environnement.

Il s'agit donc de favoriser la découverte et la mise en valeur des patrimoines qui font le Parc national afin notamment de faire prendre conscience au plus grand nombre de cette valeur universelle, exceptionnelle et reconnue. Ces démarches sont source de fierté partagée entre les habitants. Elles développent et renforcent l'envie d'accueillir des visiteurs ou de nouveaux habitants et de partager ses valeurs. Pour y parvenir, tous les outils facteurs de médiation et de cohésion sociale sont à mobiliser telle que la culture ou le soutien aux manifestations locales. Avec la création du 1er parc national français dédié à la forêt, l'ambition de la charte vise à la fois à retrouver une identité commune à l'échelle du territoire et à développer sa notoriété au cœur des deux régions Bourgogne-Franche-Comté et Grand-Est. Elle s'appuie sur le réseau des Parc nationaux pour s'inscrire dans des réseaux nationaux et internationaux. Ces actions d'ouverture sont largement partagées avec les acteurs locaux afin qu'elles soient mobilisatrices et à fortes retombées locales.

Mesure n°1. Faire découvrir les patrimoines et sensibiliser à leur préservation

[...]

MESURE N°1. FAIRE DÉCOUVRIR LES PATRIMOINES ET SENSIBILISER À LEUR PRÉSERVATION

Espace de connaissance et de préservation, le parc national est un territoire privilégié pour la découverte et la mise en valeur des patrimoines naturels, culturels et paysagers : forêt, grande faune sauvage, biodiversité et géodiversité, eau, architecture et culture, paysages. Chaque acteur local est mobilisé pour réapprendre à regarder son territoire.

L'engagement et la coordination de tous les acteurs sont nécessaires à la réalisation de cette mesure, les liens établis entre les structures du territoire et la mise en réseau des sites étant facteur de cohésion. Le Parc national favorise les initiatives cohérentes concourant au projet de territoire et à la sensibilisation de tous à l'avenir du territoire.

La première étape est l'élaboration d'une stratégie d'éducation à l'environnement et au développement durable du territoire. Elle vise à renforcer l'attachement des citoyens aux patrimoines, et de les impliquer dans leur préservation. Elle structure des messages et des programmes d'actions en fonction de ces publics-cibles. Au cours de la première charte, la priorité d'action se concentre sur 2 cibles :

- Les habitants et les visiteurs ;

Parc national de forêts

- Le jeune public, de la maternelle jusqu'au lycée.

Les animations et les supports dédiés sont variés :

- des outils de communication tels que les systèmes d'information territoriaux, cartes interactives, conférences, expositions, publications, etc. ;

- des aménagements de terrain en concertation avec les communes et les propriétaires sous la forme de sentiers d'interprétation, de parcours interactifs, de centre d'interprétation de la forêt (découverte de l'écosystème forestier et de l'arbre : des racines à la canopée) ;

- des actions pédagogiques, de découverte expérientielle en lien avec la stratégie de « Mise en tourisme du Parc national » ;

- des actions de grande ampleur de mobilisation citoyenne et de sciences participatives tels que les atlas de la biodiversité communale, des inventaires, des chantiers « nature » ou l'accueil de classes thématiques, comme des classes d'eau labellisée « Parc national ». L'opportunité de réaliser une « aire protégée éducative », semblables à celles d'autres espaces naturels, est envisagée.

Pour s'assurer de la compatibilité de ces initiatives avec la préservation de certains patrimoines sensibles, un suivi de la fréquentation est assuré. En lien avec la stratégie tourisme, il vise à la fois à apprécier l'attractivité du territoire et les interactions potentielles avec les patrimoines.

Parmi les patrimoines du Parc national, les savoir-faire locaux sont aussi à valoriser. La marque « Esprit Parc national® » est mobilisée au service des opérateurs dépositaires de ces connaissances. Cette reconnaissance contribue à renforcer les liens de solidarité entre les habitants, les usagers et les visiteurs. Elle traduit leur volonté de "vivre ensemble" avec les autres êtres vivants et leur environnement.

Une attention particulière est portée au partage de l'information à destination des habitants et plus largement à ce qui se passe sur le territoire afin de sensibiliser chacun à l'importance « du global » par rapport « au particulier ». La lisibilité de l'action du Parc national et de la continuité dans la conduite du projet de territoire est prioritairement recherchée.

ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- partage ses connaissances, met à disposition ses données	- portent des projets	État et ses établissements publics
- porte des projets	- diffusent l'information	Régions et Départements Communes
- accompagne techniquement et/ou financièrement	- mobilisent les habitants et les écoles	Écoles, collèges et lycées Structures de l'éducation à l'environnement
- met en réseau les acteurs		Associations
- promeut les bonnes pratiques et la richesse des patrimoines		

Parc national de forêts

EXEMPLES D' ACTIONS

- Construire un plan d'interprétation des patrimoines.
- Élaborer et animer le volet « patrimoine naturel » de la stratégie d'éducation à l'environnement.
- Développer l'éducation au paysage.
- Informer régulièrement les habitants des travaux du Parc national.

[...]

Pages 152 à 154

Référence ID de l'article : #6224

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-07-22 11:09